



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parents d'élèves

Question écrite n° 65824

Texte de la question

La Fédération des associations de parents d'élèves de la Guadeloupe (FAPEG) est la première fédération de parents d'élèves au premier et au second degré. Pourtant, malgré son succès auprès des parents guadeloupéens, la FAPEG n'est pas représentée au Conseil économique et social au motif qu'elle est reléguée dans la rubrique « associations locales non affiliées ». Il semble donc nécessaire de modifier la donne en permettant aux parents d'élèves de l'archipel guadeloupéen d'être représentés dans les instances paritaires nationales par les organisations locales, en particulier lorsque ces dernières obtiennent la majorité des suffrages exprimés lors des élections de parents d'élèves. C'est la raison pour laquelle M. Éric Jalton appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65824

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5244